



# Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois

Séance du 23 février 2023

L'an 2023 et le 23 février à 18h00, le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni à l'hôtel communautaire à Avesnes-le-Comte sur convocation du 9 février 2023.

Date de la convocation : 9 février 2023

Date d'affichage : 9 février 2023

**Délibération N° 23-02-2023 / N°11**

Étaient présents les membres en exercice : 87

Messieurs Jean-Marie Dufay, Pascal Coin, Patrick Roblot, Pascal Mestan, Alain Rose, Hubert Tassencourt, Léon Bernard, Yves Petit, Maurice Soyez, Harold Tetu, Lionel Cayet, André Michel, Michel Petit, Julien Bellengier, Jean-Marc Cuvillier, Patrick Nepveu, Dominique Coppin, Patrick Zakrent, Pierre Cuvillier, Christian Boucly, Raymond Wacheux, Patrick Dekeysez, Hugues Legoux, Etienne Duchateau, Arnaud Ricq, Sébastien Henquenet, Jean-Michel Delannoy, Guy Vasseur, Philippe Carton, Philippe Lefebvre, Romuald Delattre, Hubert Dingreville, Stéphane Locquet, Benoit François, Nicolas Capron, Ernest Auchart, Michel Seroux, Jean-Pierre Marocchini, Jean-Paul Hémerly, Michel Accart, Dominique Verdel, Jean-Michel Schulz, Yannick Barlet, Alain Traisnel, René Pruvost, Jean-François Haultcoeur, Marc Degrendele, Pierre Guillemant, Raymond Lavigne, Philippe Duez, Denis Caillierez, Stéphane Gomès, Gérard Nicolle, Alain Debureaux, Christian Thilliez, François Coquart, Edouard Hautecoeur, Alexandre Decry, Roland Descamps, Eric Caron, Jean-François Varoqui, Joël Toursel, Henri Cuvillier, Yves Lieppe, David Duchateau, Jacques Thellier, André Bouchind'homme, Louis Lambert, Xavier Normand, Emmanuel Ios, Guillaume Lefebvre, Damien Bricout.

Mesdames, Anne-Marie Dupuis, Marie-Angèle Lefetz, Béatrice Dausse, Monique Debeaumont, Sabine Surelle, Geneviève Meurice, Marie Bernard, Martine Gérard, Sylviane Evain, Sidonie Duriez, Murielle Roussel, Nadine Vendeville, Françoise Simon, Chantal Dufresne, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 10

Membres ayant donné procuration : 5

Membres votants : 102

Absents : Fabienne Kwiatkowski, Sébastien Bertout, Sylvie Gabez, Florence Dambreville, Alexandre Hulot, Jacques Nick, Christian Delambre, Jean Bridel, Richard Skowron, Jean-Claude Jacquemelle.

Absents suppléés : Hubert Morreel suppléé par Martine Thery, Vincent Lacroix suppléé par Pascal Glavieux, Luc Delaporte suppléé par Francine Camus, Jean-Louis Cauvet suppléé par Marilynne Hadj, Freddy Balavoine suppléé par Claudine Victor, Frédéric Plaquet suppléé par Élisabeth Dufour, Magali Urbanac suppléée par Pascal Duquenne, Jean-Louis Lebas suppléé par Joël Bray, Denise Tetelin suppléée par Muriel Sergier, Philippe Vanderbeken suppléé par Christophe Saudmont.

Absents excusés : Thomas Bonnelle, Eric Poulain, Magalie Jonard

Absents ayant donné procuration : Jean-Michel Desailly ayant donné procuration à Léon Bernard, Olivier Gallet ayant donné procuration à Nicolas Capron, Pierre Barrois ayant donné procuration à Damien Bricout, Arnaud Douchet ayant donné procuration à Stéphane Gomès, Serge Leu ayant donné procuration à Henri Cuvillier.

**Secrétaire de séance** : Dominique Coppin

**Titre de la délibération** : Budgets Communautaires - application de l'art L.1612-1 du CGCT

Le Président informe les conseillers communautaires qu'en raison du vote en Avril prochain et afin de permettre le paiement des dépenses d'investissement engagées sur l'exercice précédent jusqu'à l'adoption des budgets, il est proposé de recourir aux dispositions de l'article L 1612-1 du CGCT.

Cet article prévoit que jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, soit :

**- Pour le Budget Principal**

- Chap 16 : Emprunts et dettes assimilées : article 165- prévision : 1 500€ -> Autorisation : 375€
- Chap 20 : Immobilisation incorporelle : - prévision : 433 610€ -> Autorisation : 108 402€
- Chap 204: Subventions d'équipement : prévision : 1 276 668€ -> Autorisation : 319 167€
- Chap 21 : Immobilisations corporelles : prévision : 1 005 253€ -> Autorisation: 251 313€
- Chap 23 : Immobilisations en cours : prévision : 5 000 761€ -> Autorisation : 1 250 190€

**- Pour le Budget assainissement collectif**

- Chap 20 : Immobilisation incorporelle : - prévision : 36 790.50€ -> Autorisation : 9 197€
- Chap 21 : Immobilisations corporelles : prévision : 37 500€ -> Autorisation: 6 774€
- Chap 23 : Immobilisations en cours : prévision : 7 837 982.59€ -> Autorisation : 1 959 495€

**- Pour le Budget assainissement non collectif**

- Chap 21 : Immobilisations corporelles : prévision : 26 799€ -> Autorisation: 6 699€

**- Pour le Budget Marpa**

- Chap 16 : Emprunts et dettes assimilées : article 165 - prévision : 2 400.27€ -> Autorisation : 600€
- Chap 21 : Immobilisations corporelles : prévision : 11 793.97€ -> Autorisation: 2 948€

**- Pour le Budget ZAE Ecopolis**

- Chap 16 : Emprunts et dettes assimilées :- prévision : 98 313€ -> Autorisation : 24 578€
- Chap 21 : Immobilisations corporelles : prévision : 24 200€ -> Autorisation: 6 050€
- Chap 23 : Immobilisations en cours : prévision : 627 433.47€ -> Autorisation : 156 858€

**- Pour le Budget Batiment Relais – La Bellevue**

- Chap 16 : Emprunts et dettes assimilées : article 165- prévision : 2 000.41€ -> Autorisation : 500€
- Chap 23 : Immobilisations en cours : prévision : 4000€ -> Autorisation : 1000€

Suite à l'avis favorable de la commission finances du 1er février 2023 et du bureau en date du 8 février 2023, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

-d'autoriser Monsieur le Président a engager, si nécessaire, les credits utiles aux dépenses d'investissement dans la limite du quart des dépenses d'investissement inscrites au Budget 2022

Le Président

Michel Seroux



Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 09/03/2023 et publication ou notification du 09/03/2023